commune d'Argelliers

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme



réunion publique 22 octobre 2025

Qu'est-ce qu'un PLU? À quoi ça sert?

Le PLU, pour Plan Local d'Urbanisme, est un document de planification urbaine et territoriale. Sur la base d'un projet prévu sur 10 ans, le PLU :

- précise le droit des sols applicable à chaque terrain,
- détermine les futurs équipements publics à réaliser,
- prévoit la construction de logements et le développement des activités économiques,
- protège l'environnement, le cadre de vie, le paysage et tient compte des risques naturels notamment.

Le PLU est un document communal mais il est très dépendant :

- du cadre législatif national (lois SRU, ALUR, CLIRE)
- des documents supra-communaux (SCoT, PLH, etc)

Les évolutions possibles du PLU : modification simplifiée, modification, révision allégée, révision générale

Le contexte législatif

Loi Solidarité et **Renouvellement Urbains** (SRU) 13.12.2000

Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) 14.03.2014

Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (CLIRE) 22 août 2021

- création du plan local d'urbanisme
 - intégration de la notion de développement durable
 - objectif de reconstruction de la ville sur la ville
- obligation de production de logements locatifs sociaux

- des sols (POS)
 - modernisation du PIU
- objectif de limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

- suppression du plan d'occupation lutte et adaptation au réchauffement climatique
 - Zéro artificialisation nette (ZAN) à horizon 2050

Plan local d'urbanisme

Les documents supra-communaux

Obligations de compatibilité

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Pays Cœur d'Hérault (2023)

- urbanisme, logement
- lutte contre l'étalement urbain
- transports et déplacements
- développement économique, commerciale, touristique et culturel
 - équipements structurants
- développement des communications électroniques
- protection et mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages
 - préservation des ressources naturelles
- préservation et remise en bon état des continuités écologiques

Programme Local de l'Habitat (PLH)

Communauté de communes Vallée de l'Hérault (2025)

- logement
- renouvellement urbain
- mixité sociale de l'habitat
- performance énergétique de l'habitat
 - accessibilité PMR

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Pays Cœur d'Hérault (2019)

- lutte et adaptation au réchauffement climatique
 - réduction des gaz à effet de serre
 - qualité de l'air
 - sobriété énergétique
 - développement des énergies renouvelables

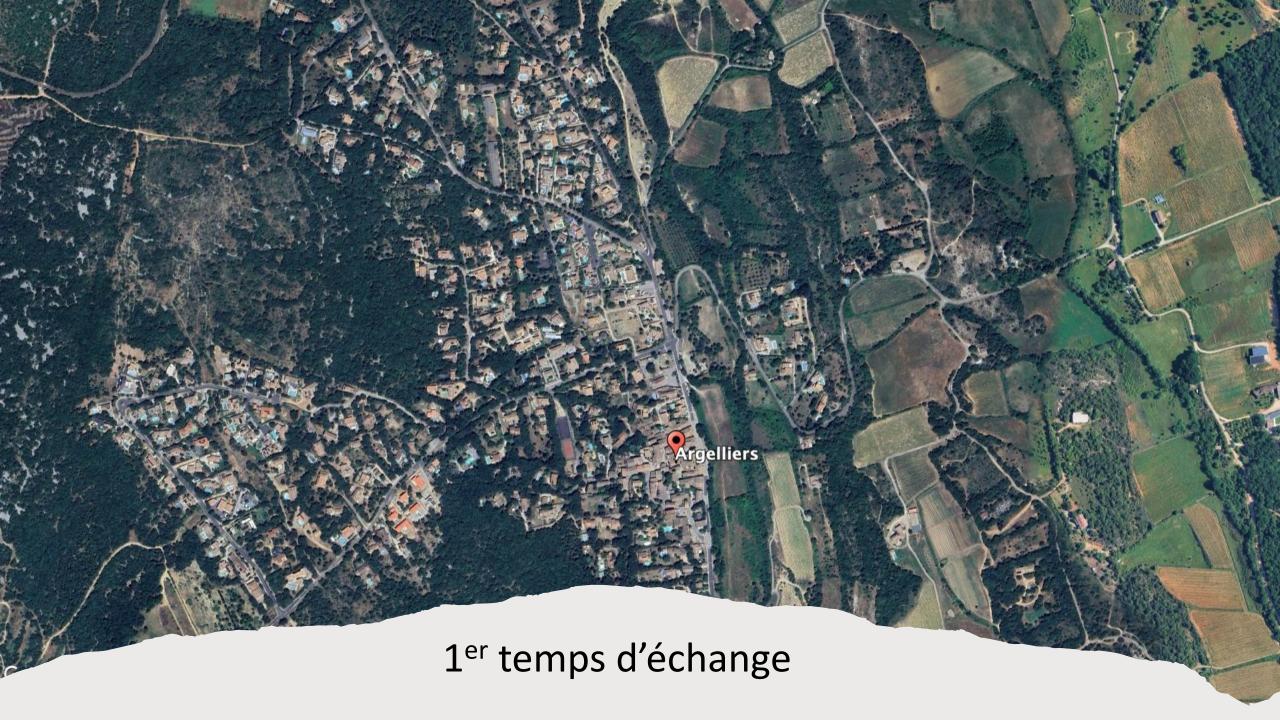
Pourquoi un PLU sur Argelliers? Que contient-il?

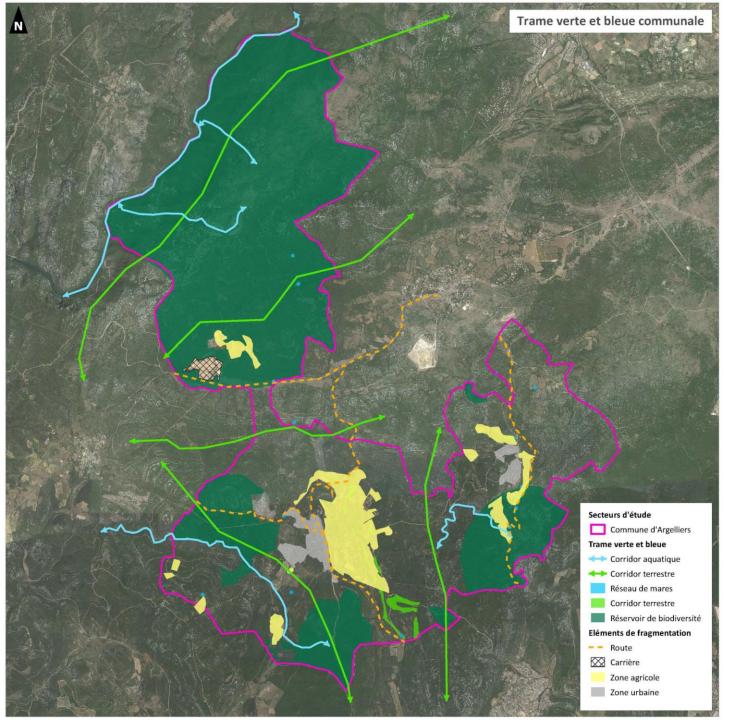
La commune d'Argelliers est soumise au **RNU** depuis la caducité de son ancien POS en 2017.

- révision du PLU prescrite en 2009
- PADD débattu en décembre 2021 et octobre 2024

Le nouveau PLU d'Argelliers contient :

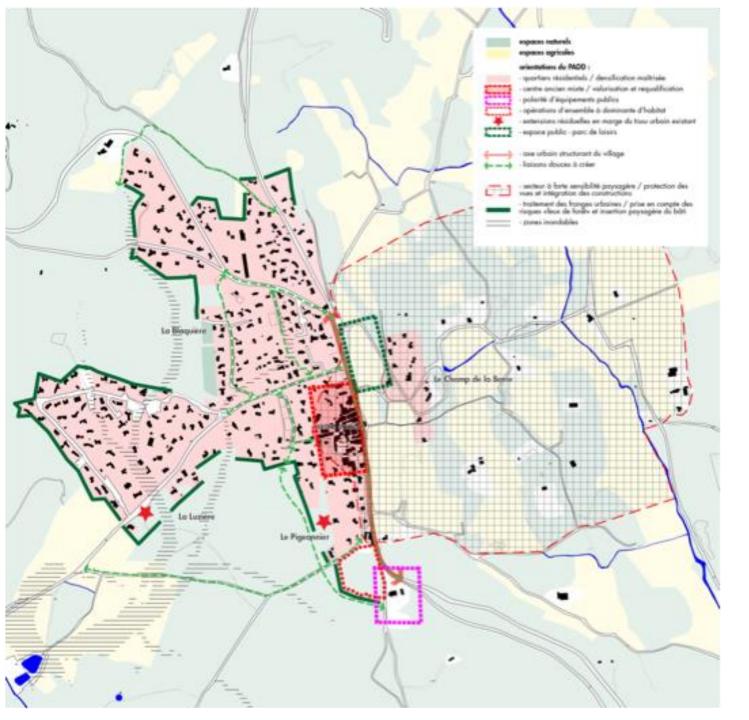
- Un **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD)
- Un règlement (écrit et graphique + OAP)
- Un rapport de présentation avec une évaluation environnementale
- Des annexes





- surface communale = environ5 000 ha
- surfaces urbanisées = 102 ha (2 %)
- + 27 ha pour la carrière
- surfaces agricoles = 651 ha dont les zones de pâturage
- surfaces boisées et en garrigues =
 85 % du territoire
- population actuelle = 1 040 hab
- évolution récente moyenne (entre 2016 et 2022) = -1,1 % par an

- taille des ménages = 2,35 personnes
- logements vacants en 2021 = 12
- 2 logements locatifs communaux à caractère social



Le constat :

- Un village perché (caractère patrimonial)
- Un étalement urbain mesuré
- Un début d'urbanisation diffuse à l'Est
- Des franges urbaines sensibles (au contact de zones boisées)

Les enjeux:

- La limitation stricte des extensions urbaines (franges Sud du village)
- Le traitement des franges urbaines du village (paysage, nuisances agricoles, gestion du risque « FdF »)
- L'opération d'ensemble du Pigeonnier en lien avec la polarité d'équipements en entrée de village
- Le centre ancien à valoriser/requalifier
- Le cône de vue paysager sur la plaine à l'Est
- Le réseau de cheminements doux à développer

Les 4 grandes orientations du PADD

- Conforter le cadre de vie et préserver les qualités environnementales, paysagères et patrimoniales
- Promouvoir une urbanisation maîtrisée et répondant aux objectifs de mixité sociale, de diversité des fonctions villageoises et de développement durable
- Adapter et anticiper les infrastructures et les équipements
- Renforcer l'économie locale et les services de proximité



Les prévisions démographiques et les besoins en logements

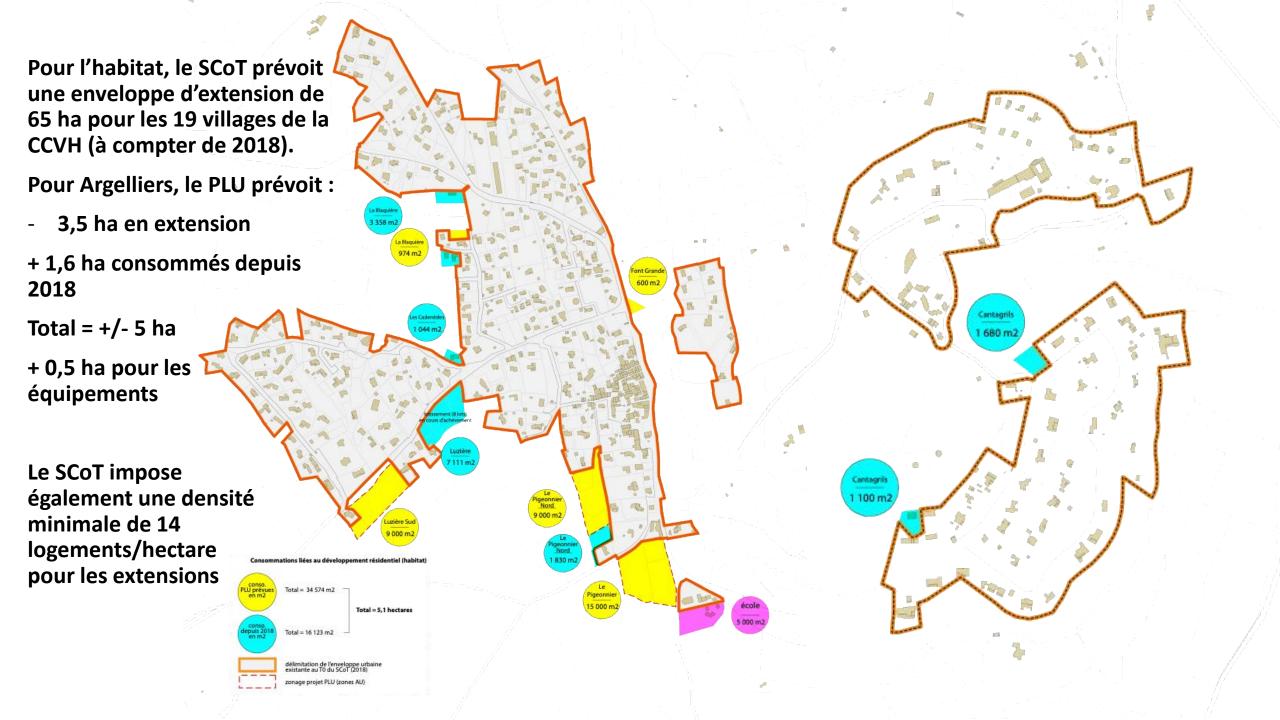
Le PLU s'appuie sur les objectifs suivants :

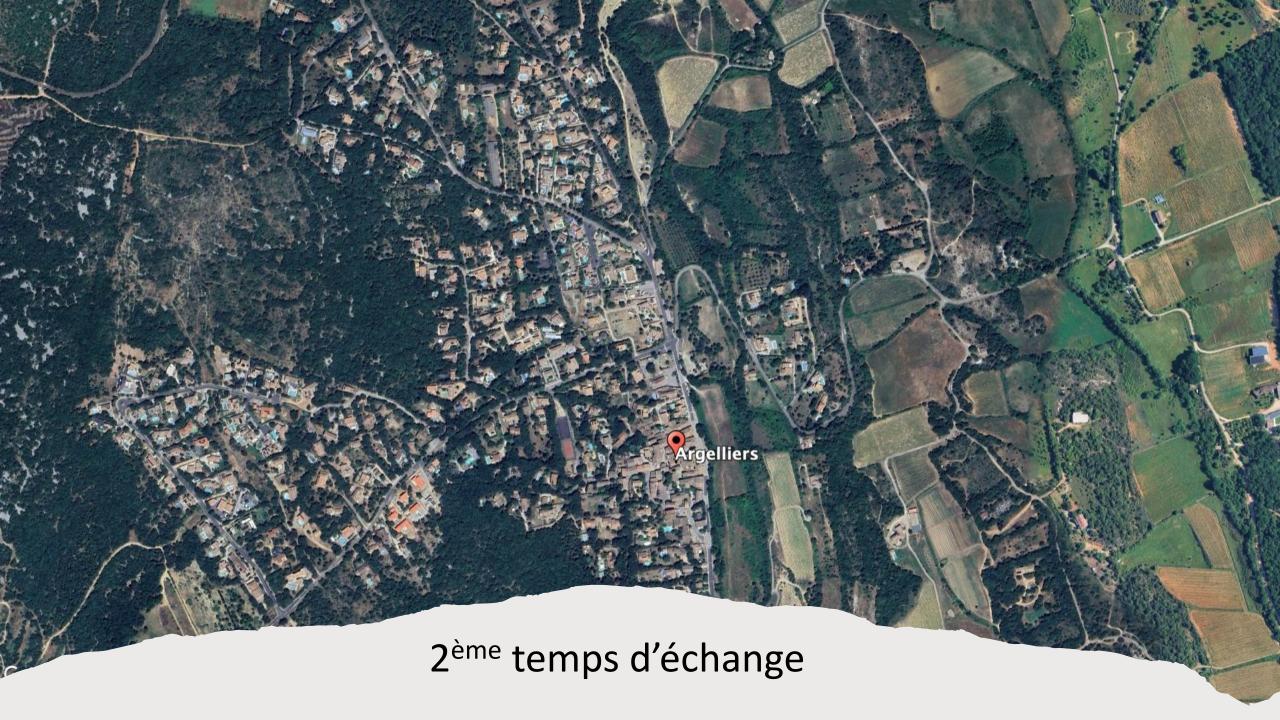
- +1,4 % de croissance démographique annuelle (soit 1 200 habitants à l'horizon du PLU)
- 105 logements à prévoir (70 % liés à la population nouvelle et 30 % liés au desserrement des ménages)

Les besoins futurs en logements seront issus :

- de la densification du tissu urbain existant (urbanisation des parcelles libres, divisions des grandes parcelles),
- de la mobilisation des logements vacants,
- des futures extensions

60% des futurs logements seront réalisés dans l'urbanisation existante 40% dans les futures extensions





Le règlement du PLU

Zones	Localisation	Objectifs
UA	Centre ancien du village	Préservation, valorisation patrimoniale
UD	Extensions pavillonnaires du village	Densification mesurée, maintien de la typologie bâtie existante
UDa	Extensions pavillonnaires du village en assainissement autonome	Densification limitée
UDe	Anciens bâtiments d'activités du village	Préservation du foncier pour d'éventuelles activités économiques
UP	Pôle d'équipements au Sud du village	Consolidation de la polarité d'équipements
OAU	Urbanisation future	Développement et diversification de l'offre en logement
A	Espaces agricoles	Maintien et préservation des activités agricoles
A1	Espace agricole protégé	Protection du cône de vue paysager
N	Grands espaces naturels et forestiers	Préservation des espaces (biodiversité, paysage)
Nc	carrière	Maintien de l'activité de la carrière existante
Nh	Urbanisation de Cantagrils	Arrêt du développement urbain sur ce secteur
NI	Zone de loisirs	Développement des espaces de loisirs / détente
Np	Espaces agro-naturels (pastoralisme)	Développement du pastoralisme et gestion des milieux naturels
Ns	Saugras (STECAL)	Développement limité du Domaine (création de gîtes)

Zonage PLU village

ZOMES URBAINES

- UA Centre anden
 - UD Estensions contemporaines
- UDa Assainissement non collectif
- UDe Secteur d'activités économiques
- UP Equipements publics

ZONES A URBANISER

0AU - Zone à urbaniser dermée-

ZONES AGRICOLES

- A Zone sentente
 - All Zone agricole de protection paysagère

ZONES NATURELLES ET PORESTIERES

- M Espaces agro-maturels et forestiers
- Mc Castilies
- Mh Hamegu de Cantagrillo
- M Espaces materiels de lotstes
- Mp Expaces posteroux
- Ms STECAL Saugens

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

- Espaces botsés classés
- Emplacements réservés
- Servitude de misité sociale
- OAP + Frange Sud >

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES (suits)

Eléments de paysage et de patrimoine à protéger - L151-19

- Patrimoine hydraulique (lavognes, fontaine)
- ++ Patrimpine religieux (croix, chapelles)
- Patrimoine agricole (munets de pierres séches)
- Westiges
- Patrimoine paléontologique (gels à reptiles)

Eléments à protéger pour motif écologique - L151-23

- Zones humides
- Espace de fonctionnalité

Risques et nuisances

Insandation

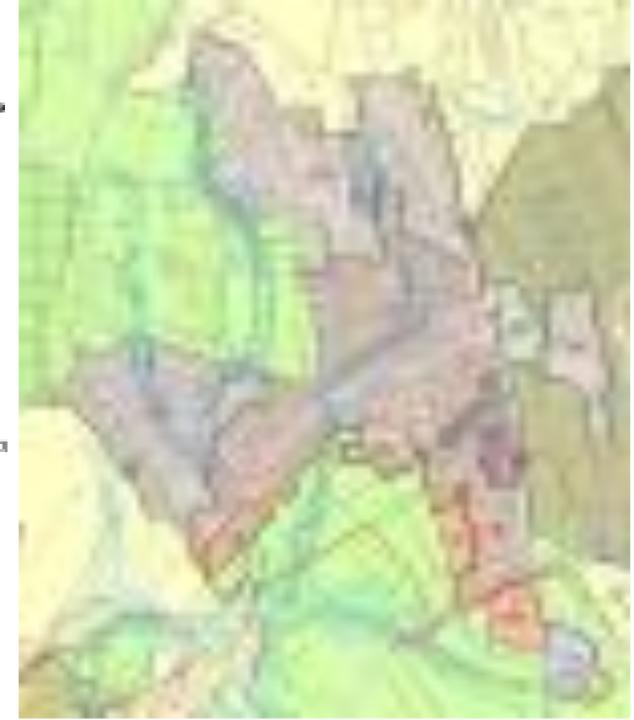
- Zone Inonelable PPRI
- Zome inomelable 821
- Zone d'expansion de crue
- Recul de 20 m de l'ane des cours d'eau lhors PPRI et AZII

Budgardbern end

- Zone d'alde fort en pone non urbanisée
- Zone d'aliés fort en zone urbanisée
- Zone d'alés modéré en zone non urbanisée
- Zone d'aliés readéré en zone urbanisée

Aispure technologiques

- 0
- Périmètre sanitaire de la station d'épuration
- Zones d'effets pyrotacheigues Dépôt d'artificier.
- Zones d'effet liées au centre de stockage d'explosifs et de munitions de Nois-le-Pert



Zonage PLU Cantagrils

ZOMES LIBRATINES M - Centre anden UD - Estensions contemposaines UDa - Assainissement non collectif UDe - Sectour d'activités économiques UP - Equipements publics 20MES A WERANISER 6AU - Zone à urbaniser dermée-ZOMES AGRICOLES A.- Zome ventente: A1 - Zone agricale de protection paysagée ZONES NATURELLES ET FORESTIERES M - Espaces agro-maturels et forestiers Mc - Carrière Mh - Hameau de Cantagrillo MI - Espaces maturels de lotstra Mp - Expaces prestonesse Mc - STECAL Saugence PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES Espaces botoés d'assés Emplacements réservés Servitude de misité sociale OAP + Frange Sud >

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES (suits)

Eléments de payrage et de patrimoine à protéger - L151-19

- Patrimoine hydraulique (lavognes, fontaine)
- ++ Patrimpine religieux (croix, chapeller)
- · Patrimoine agricole (murets de pierres séches)
- Westlees
- Patrimoine paléontologique (gels à reptiles)

Eléments à protéger pour motif écologique - L151-23

- Zones humides
- Espace de fonctionnalité

Risques et nuisances

Impadation

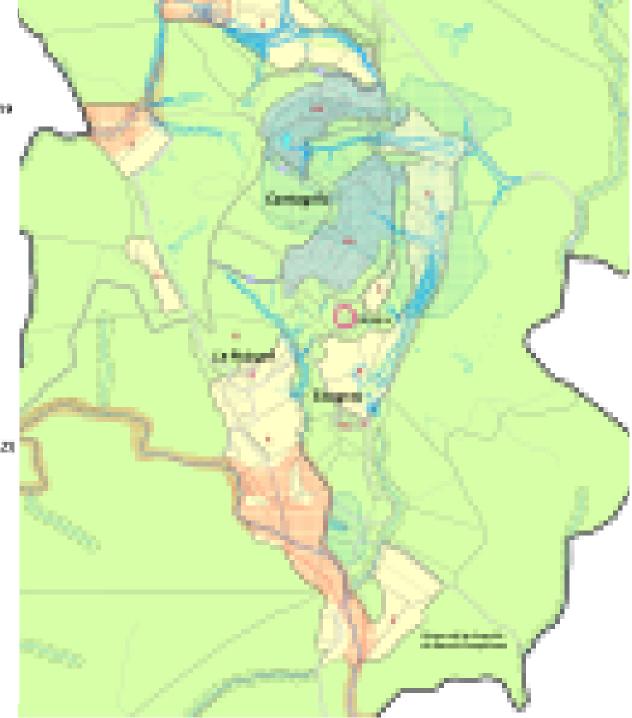
- Zone tronglable PPS
- Zone inondable AZI
- Zone d'expansion de crue
- Recul de 20 m de l'ane des cours d'eau lhors PFRI et AZII

Autoribeneet

- Zone d'aléa fart en zone nan urbantoès
- Zone d'aiéa fort en zone urbanisée
- Zone el siós madéré en zone non urbantsée
- Zone d'aliéa readéré en zone urbanisée

Airques technologiques

- Périmètre senitaire de la station d'épuration
- Zones d'effets pyrotechniques Dépôt d'artificier
- Zones d'effet liées au centre de stockage d'explosifs et de munitions de Viols-le-Pert



Zonage PLU commune

ZOMES URBAINES UA - Centre ancien. UD - Estensions contemporaines UDa - Assainissement non collectif UDe - Secteur d'activités économiques UP - Equipements publics **ZONES A URBANISER** 6AU - Zone à urbaniser dermée-ZOMES AGRICOLES A - Zone senteste Ali - Zone agricole de protection paysagées ZONES NATURELLES ET FORESTIERES M - Espaces agro-maturels et forestiers Mc - Castiline Mh - Hameau de Cantagrillo MI - Espaces maturels de lotates Mp - Expaces pastenesse Mc - STECAL Saugens

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

Especes botsés d'assés

Emplecements réservés

Servitude de misité sociale

OAP + Frange Sud +

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES (suits)

Eléments de payrage et de patrimoine à protéger - L151-19

Patrimoine hydraulique (lavognes, fontaine)

++ Patrimpine religieux (croix, chapeller)

Patrimoine agricole (murets de pierres séches)

Westlows

Patrimoine palifontologique (gels à reptiles)

Eléreents à protéger pour motif écologique - L151-23:

Zones humides

Espace de fonctionnuilté

Risques et nuisances

Impadation

Zone inondable PPRI

Zone inondable AZI

Zone d'expansion de crue

Recul de 20 m de l'ane des cours d'eau (hors PPRI et AZI)

Built willers each

Zone d'alta fort en zone non urbanisée.

Zone d'aléa fart en zone urbanisée

Zone d'alés modéré en zone non urbanisée

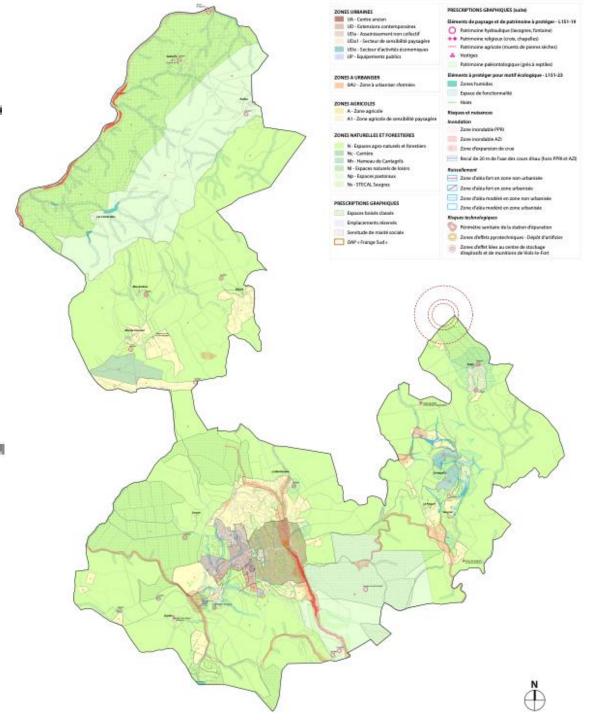
Zone d'aliés readéré en zone urbanisée

Airgues technologiques

Périmètre sanitaire de la station d'épuration

Zones d'effets pyrotechniques - Dépât d'artificier

Zones d'effet liées au centre de stockage d'explasifs et de munitions de Viols-le-Pert

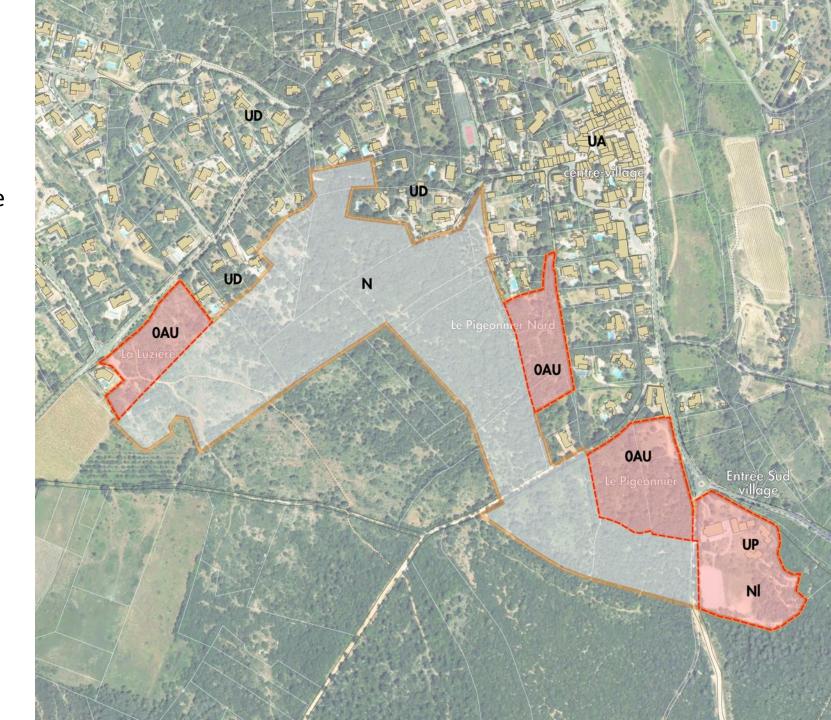


OAP « franges Sud »

- Franges Sud du village entre la route de la Boissière et l'entrée de village Sud sur la route de Montarnaud
- Zones UP, OAU, N et NI

Objectif: présenter et justifier les extensions urbaines futures au regard des enjeux liés:

- au développement des mobilités douces entre le village et le pôle d'équipements,
- au risque « feux de forêt »,
- au paysage.



OAP « franges Sud »

- Fixer les grands principes en termes d'accès et de liaisons douces
- Pour les projets futurs des zones OAU, fixer les principes d'accès mutualisés, de frange paysagère et les objectifs de densités (cf. PADD)
- Présenter les grandes orientations répondant au risque « feux de forêt » : création d'une lisière, maintien opérationnel des accès au milieu naturel, mise en œuvre d'un plan de gestion + intégrer les prescriptions issues de l'étude ONF

